

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 8 décembre 2023, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe  
ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI,  
Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO,  
Madame Armelle CASSE, Monsieur Didier SALAÛN, Monsieur Laurent  
TUILL, Madame Sandra CARVALHO, Madame Rosa SAADI, Monsieur  
Julien PARFOND, Monsieur Stefano TEILLET, Madame Sandrine  
LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN,  
Monsieur Augustin KUNGA, Madame Djedjiga ISSAD, Conseillers  
municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Virginie PRADAL à Mme Béatrice MAZZOCCHI.  
Mme Nicole BROCARD à M. Bruno POIGNANT.  
Mme Valérie RODD à Mme Sylvie ROBY.  
Mme Chrystel DERAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
M. Serge GODARD à M. Robin ONGHENA.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, M. PINEL Vincent, M. MAINGE Pascal.

Secrétaire de séance : Jean-Antoine GALLEGO

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération n° 2023DELIB0093 du 25 septembre 2023 portant modification du tableau des effectifs de l'année 2023,

Vu l'avis du Comité social territorial en date du 20 novembre 2023,

Vu l'avis de la Commission « Finances et Personnel Communal » en date du 30 novembre 2023,

Considérant qu'il convient de mettre le tableau des effectifs pour l'année 2023 en conformité avec les besoins des services,

Après en avoir délibéré, et par 30 voix pour

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DECIDE la création des emplois suivants, pour adapter l'effectif aux besoins des services :

- 2 emplois de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 5 emplois d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois d'adjoints administratifs
- 1 emploi d'agent de maîtrise principal
- 2 emplois d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 2 emplois d'adjoint technique
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine
- 3 emplois d'adjoints d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi de gardien-brigadier de police municipale

**ARTICLE 2** : DECIDE la suppression des emplois suivants, pour adapter l'effectif aux besoins des services :

- 1 emploi de rédacteur
- 1 emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'assistante spécialisée des écoles maternelles principale de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'agent social principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'éducateur sportif des APS
- 1 emploi de bibliothécaire
- 1 emploi d'assistante de conservation principal de 1<sup>ère</sup> classe
- 1 emploi d'assistant de conservation
- 1 emploi d'adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe
- 1 emploi d'animateur
- 1 emploi de brigadier chef principal de police municipale
- 3 emplois d'assistante maternelle de droit public
- 1 emploi d'assistante maternelle de droit privé

**ARTICLE 3** : FIXE le tableau des emplois budgétaires, tel que présenté en annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 4** : DIT que les crédits nécessaires au paiement des rémunérations, indemnités et charges sont inscrits au budget 2023 sous les différents articles des chapitres 011 et 012.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

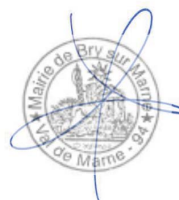
Publiée le : 20 décembre 2023

Secrétaire de séance  
Jean-Antoine GALLEGO



Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



**TABLEAU DES EFFECTIFS**  
**ANNEXE A LA DELIBERATION DU 14 DECEMBRE 2023**

GRADES OU EMPLOIS	MOUVEMENT	CATEGORIES	EMPLOIS EN NOMBRE DE POSTES		
			EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>0</b>		<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
Directeur général des services		A	1	0	1
Directeur général adjoint des services		A	1	0	1
Directeur général des services techniques		A	1	0	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>+7</b>		<b>99</b>	<b>1</b>	<b>100</b>
Attaché hors classe		A	1	0	1
Attaché principal		A	6	0	6
Attaché		A	12	0	12
Rédacteur principal de 1ère classe		B	2	0	2
Rédacteur principal de 2ème classe	+2	B	5	0	5
Rédacteur	-1	B	11	0	11
Adjoint administratif principal de 1ère classe	+5	C	25	0	25
Adjoint administratif principal de 2ème classe	-1	C	19	0	19
Adjoint administratif	+2	C	18	1	19
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>+5</b>		<b>156</b>	<b>2</b>	<b>158</b>
Ingénieur principal		A	1	0	1
Ingénieur		A	4	0	4
Technicien principal de 1ère classe		B	1	0	1
Technicien principal de 2ème classe		B	4	0	4
Technicien		B	2	0	2
Agent de maîtrise principal	+1	C	7	0	7
Agent de maîtrise		C	25	0	25
Adjoint technique principal de 1ère classe	+2	C	8	0	8
Adjoint technique principal de 2ème classe		C	40	0	40
Adjoint technique	+2	C	64	2	66
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>-2</b>		<b>65</b>	<b>0</b>	<b>65</b>
Cadre supérieur de santé paramédical		A	0	0	0
Cadre de santé paramédical de 1ère classe		A	0	0	0
Cadre de santé paramédical de 2ème classe		A	0	0	0
Puéricultrice hors classe		A	1	0	1
Puéricultrice		A	1	0	1
Infirmier en soins généraux hors classe		A	0	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure		A	0	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale		A	4	0	4
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle		A	1	0	1
Assistant socio-éducatif		A	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de cl exceptionnelle		A	2	0	2
Educateur de jeunes enfants		A	4	0	4
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure		C	6	0	6
Auxiliaire de puériculture de classe normale		C	24	0	24
A.S.E.M. principal de 1ère classe		C	6	0	6
A.S.E.M. principal de 2ème classe	-1	C	0	0	0
Agent social principal de 1ère classe		C	1	0	1
Agent social principal de 2ème classe	-1	C	2	0	2
Agent social		C	13	0	13

GRADES OU EMPLOIS	MOUVEMENT	CATEGORIES	EMPLOIS EN NOMBRE DE POSTES		
			EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>-1</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Educateur des APS principal de 1ère classe		B	0	0	0
Educateur des APS principal de 2ème classe		B	1	0	1
Educateur des APS	-1	B	0	0	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>-3</b>		<b>10</b>	<b>38</b>	<b>48</b>
Bibliothécaire principal		A	0	0	0
Bibliothécaire	-1	A	0	0	0
Attaché principal de conservation du patrimoine		A	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine		A	2	0	2
Professeur d'enseignement artistique hors classe		A	1	0	1
Professeur d'enseignement artistique cl normale		A	1	3	4
Assistant d'ens. artistique principal de 1ère cl		B	0	10	10
Assistant d'ens. artistique principal de 2ème classe		B	0	25	25
Assistant d'ens. Artistique		B	0	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	-1	B	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe		B	1	0	1
Assistant de conservation	-1	B	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe		C	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	-1	C	2	0	2
Adjoint du patrimoine	+1	C	3	0	3
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>+3</b>		<b>74</b>	<b>1</b>	<b>75</b>
Animateur principal de 1ère classe		B	1	0	1
Animateur principal de 2ème classe		B	0	0	0
Animateur	-1	B	2	0	2
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	+3	C	3	0	3
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	+1	C	19	1	20
Adjoint d'animation		C	49	0	49
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>0</b>		<b>32</b>	<b>0</b>	<b>32</b>
Directeur de police municipale		A	0	0	0
Chef de service de PM principal de 1ère classe		B	2	0	2
Chef de service de PM principal de 2ème classe		B	0	0	0
Chef de service de PM		B	0	0	0
Brigadier-chef principal de police municipale	-1	C	16	0	16
Gardien-brigadier de police municipale	+1	C	14	0	14
<b>EMPLOIS NON CITES</b>	<b>-4</b>		<b>19</b>	<b>5</b>	<b>24</b>
Directeur Communication		A	1	0	1
Chargé de mission jeunesse		B	1	0	1
Collaborateur de cabinet		A	1	0	1
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		C	2	0	2
Apprenti		C	0	0	0
Assistante maternelle de droit public	-3	C	8	0	8
Assistante maternelle de droit privé	-1	C	4	0	4
Directeur pédagogique centre de loisirs droit privé		B	1	0	1
Animateur centre de loisirs droit privé		C	0	2	2
Technicien polyvalent de droit public		C	1	0	1
Animateur d'ateliers culturels de droit public		B	0	3	3
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5,00</b>		<b>459</b>	<b>47</b>	<b>506</b>